Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie

n° 141
Dépot légal
mars 2019

Ajustons les moyens aux besoins, pas le contraire

Sommaire

1,50 €

Métaux spéciaux : la mobilisation a payé
p. 4

Malaise en dialyse
p. 6

Fonction publique, un projet de loi dangereux
p. 12

Directeur de publication : Pierre Didio - Impression : union départementale FO Savoie
UD FO Savoie - 3 rue Ronde - BP 50423 - 73004 Chambéry cedex - tél. 04 79 69 24 87 - fax 04 79 69 81 40 - courriel : pierre.didio@fo-savoie.fr

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : avril-mai 2019

Merci de bien vouloir noter les dates des prochaines réunions

PERMANENCES JURIDIQUES

Conseil Juridique

sur rendez-vous :

04 79 69 81 46

Savoie FO N° 141 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Audrey Baetsle
Laurence D'Introno
Pierre Didio
Joëlle Ferretti
Pierre-Louis Ferretti
Mireille Flachet
Christian Florentin
Thierry Gidon
Renée Laurent
Roger Roelandts
Omar Sala

Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)
Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode

Editorial

Pierre Didio
secrétaire général UDFO Savoie

Ajustons les moyens aux besoins, pas le contraire

Nous vivons depuis des mois dans un climat social tendu, marqué par des attentes sociales fortes.

Dans le même temps, les contre-réformes majeures se poursuivent, les retraites, le chômage ou la fonction publique. Lors de ces manifestations, certains mouvements politiques, d'autres, apolitiques et syndicaux, expriment fortement leurs attentes pour les futures élections européennes. Il faut absolument rappeler que FO est un Syndicat et rien d'autre qu'un Syndicat. Il ne faut pas confondre l'unité d'action syndicale et ce que l'on ne veut pas, le syndicalisme unifié.

Nous ne sommes pas des directeurs de conscience.

Les militants ne décident pas à la place des adhérents et les travailleurs ne décident pas à la place des citoyens. Nous militons pour l'émancipation des travailleurs et non pas pour la soumission à des dogmes. C'est pour toutes ces raisons que nous ne donnons aucune consigne de vote à l'occasion d'élections politiques. Loin de la confusion entre partis politiques et syndicats. FO a toujours été en faveur d'une Europe des travailleurs, porteuse de progrès social. Le social doit prendre le pas sur l'économique.

La question des salaires et du pouvoir d'achat se pose en permanence et au moins une fois par an lors des NAO, négociation annuelle obligatoire. Partout où il existe un représentant syndical, c'est obligatoire. La crise actuelle et le mouvement des "gilets jaunes" sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années. Celles qui ont privilégié les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, de la protection sociale et des services publics.

Créer massivement de l'emploi par l'augmentation des salaires est la solution !

Face à la perte de pouvoir d'achat que les salariés du privé comme du public subissent depuis de nombreuses années, face à la situation de pauvreté à laquelle sont encore réduits de trop nombreux salariés, actifs et retraités, Force Ouvrière revendique prioritairement une augmentation générale des salaires, du SMIC et de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires, une revalorisation des pensions indexées sur l'augmentation des salaires, et des minima sociaux.

Le salaire n'est pas l'ennemi de l'économie ou de l'emploi, au contraire.

L'économie reste soutenue par la demande des ménages. De nombreux syndicats ont revendiqué la prime exceptionnelle, plus rarement, mais y compris dans le secteur public, même si elle n'était pas définie ainsi. Près d'un milliard d'euros auraient été distribués à 2 millions de salariés.

Nos services publics sont un gage de protection des citoyens.

Ils permettent de réduction des inégalités et constituent un des piliers de la République. Stop aux privatisations. Garantissons l'accès à des services publics de qualité à égalité de droits sur tout le territoire. Arrêtons les suppressions massives de postes et la fermeture de services dans tous les versants du service public (État, Territorial et Hospitalier), ou encore les fermetures de gares et de lignes SNCF qui aggravent la désertification de nos territoires.

Pour les retraites, ce qu'on a gagné ne le perdons pas !

Notre syndicat a indiqué qu'il s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par report de l'âge légal ou allongement de la durée d'activité.

Pour la Sécurité sociale, plus que jamais, ce qu'on a gagné ne le perdons pas !

Force ouvrière sonne l'alerte depuis de nombreux mois, le processus d'étatisation, entamé en 1995 avec le plan Juppé s'accélère. Au final, nous risquons d'aboutir à un système à l'anglo-saxonne. Il faut ajuster les moyens aux

Les formations à l'UD

Formation découverte du 21 au 25 janvier 2019.

Formation CSE des hyper Carrefour le 30 janvier 2019.

Formation des hospitaliers

Le 8 mars un groupe de représentants syndicaux hospitaliers a suivi une session de formation concernant les instances paritaires.

Formation CHSCT des territoriaux

Les agents du CHSCT des communes du Bourget du Lac, de Cognin et de la Motte Servolex suivent du 25 au 29 mars la formation obligatoire de cinq jours avec l'AFICO à Chambéry.

Formation négocier du 26 au 28 mars.

MMSA (ex Métaux spéciaux), des salariés unis et victorieux

MMSA les salariés en grève

À l'appel du syndicat Force Ouvrière, la grande majorité du personnel de MMSA (ex Métaux Spéciaux), à St Marcel Plombière en Tarentaise, entreprise spécialisée dans la production de Sodium, s'est mis en grève illimitée à partir du 21 mars 2019 à 10 h. L'employeur refusait d'entendre les revendications des salariés dans le cadre des négociations annuelles des salaires, alors que l'entreprise a réalisé près de 4 Millions d'Euros par an depuis 3 ans de bénéfices ! Pire il menaçait même de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement le personnel gréviste.

La direction de Métaux Spéciaux a décidé en fin de journée du 21 mars 2019 de rencontrer la délégation Force Ouvrière. Malheureusement, ce n'était nullement pour faire une proposition sur les attentes des salariés, mais exclusivement pour poursuivre les intimidations auprès des salariés. Localement l'employeur se retranche derrière les décisions de l'actionnaire.
Le piquet devant l'usine était tenu par une cinquantaine de grévistes c'est alors que dans la nuit du 21 au 22 mars, la direction, accompagnée de gendarmes, est venue remettre aux salariés grévistes un ordre de réquisition du Préfet de Savoie. Les salariés furieux décident de reconduire le mouvement.

Ils réclament l'intégralité de la prime Macron de 1000 euros, une augmentation générale de 50 euros, une revalorisation de la prime de juin de 75 euros et l'élargissement de la prime de panier de nuit aux équipes de jour.

Vendredi 22 mars 2019, la délégation Force Ouvrière et la direction ont fini par trouver un accord qui attribue aux salariés l'essentiel de leurs attentes : soit 3 % d'augmentation générale avec 50 euros minimum, 1000 euros de prime Macron, et une prime de panier de 3,60 euros. La totalité de ces avancées va apporter en moyenne par salarié, 2400 euros par an.

Bravo à nos camarades ! Cet exemple est à suivre pour faire valoir nos revendications !

Commision professionnelle ATSEM

Jeudi 31 janvier 2019, la commission professionnelle, ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) c'est réuni comme tous les trimestres à l'union départementale force ouvrière de la Savoie pour échanger sur les conditions de travail de ces agents et leur évolution dans le temps.

Cette commission, mise en place à l'échelon de notre département permet aux agents de comparer les pratiques dans les diverses écoles de la Savoie.

Les actions des EHPAD dans la presse locale

Les Blés d'Or

Les médias locaux se sont fait largement l'écho en ce premier trimestre 2019, des différentes actions menées par nos camarades, dans plusieurs établissements du département.

Les salariés revendiquent de meilleures conditions de travail. Les familles et les résidents souhaitent de meilleures conditions d'accueil.

Mais tous sont inquiets face à l'avenir incertain de certains établissements.

Bailly

Bel'Fontaine

Grillon

Le Parc

FO SNICA : les inspecteurs du permis de conduire inquiets

Les inspecteurs du permis le 15 mars à Chambéry

Une réunion d'information s'est tenue, le vendredi 15 mars 9 h à Chambéry (départements 38-73-74). Les inspecteurs du permis de conduire sont des agents du service public et sont concernés par le projet de réforme de transformation de la Fonction Publique. (voir le détail du projet en pages suivantes).

Mais un rapport les inquiète, il concerne le permis de conduire et avait été commandé le 3 août 2018 par le Premier ministre, Édouard Philippe. Ce rapport a été publié, il contient vingt-trois propositions qui selon un communiqué de Matignon du 12 février, « visent à poursuivre la réforme engagée en 2015 ». Les auto-écoles en ligne considèrent que, s'il était suivi, il leur permettrait de poursuivre leur développement. Il mécontente, en revanche, les auto-écoles traditionnelles, qui ont organisé plusieurs opérations escargot pour protester contre ses propositions. Le Syndicat national Force Ouvrière des inspecteurs, cadres et administratifs du permis de conduire et de la sécurité routière (Snica-FO) s'est joint à elles.

Actuellement, les préfectures attribuent chaque mois un quota de places à chaque école. La députée LREM auteure du rapport estime que l'inscription des élèves en candidats libres leur permettrait de maîtriser leur date de passage à l'examen, de programmer leur formation en conséquence, et de diminuer leurs heures de conduite supplémentaires pour en baisser le coût d'environ « 200 euros par mois ».

Le Snica-FO s'y oppose. Il assure que si les élèves peuvent fixer leur date d'examen, ils passeront le permis sans être prêts, et le rateront, ce qui vaudra aux inspecteurs de « nouvelles agressions ». Il s'inquiète aussi du fait que, lorsque les élèves viennent en candidats libres, ils sont le plus souvent accompagnés d'un membre de leur famille qui n'est « pas neutre dans la voiture », pendant l'examen. Le syndicat craint en outre que si le niveau baisse et que le nombre d'examens se multiplie, la fonction d'inspecteur ne soit privatisée ou externalisée, comme cela a été le cas pour la fonction de surveillant du code.

Le Snica-FO fait enfin valoir qu'il est hostile au « modèle économique d'ubérisation promu par le rapport », qui propose que les plates-formes en ligne, n'employant plus de moniteurs salariés, mais des autoentrepreneurs, se développent grâce à l'attribution d'un agrément de portée nationale.

Assemblée du syndicat des douanes

Ce vendredi 22 mars 2019, les agents du syndicat Force Ouvrière des Douanes sont réunis en assemblée générale à l'union départementale de la Savoie à Chambéry.

Le syndicat FO des Douanes entre en résistance face au mépris, au manque de reconnaissance, aux conditions de travail dégradées et à la rémunération insuffisante.

Les agents des douanes, environ 17 000 en France, réclament depuis plusieurs semaines une revalorisation de leurs primes pour les heures de nuit, ainsi que des renforts d'effectifs pour faire face au Brexit.

AG territoriaux d'Aix les Bains

Vendredi 8 mars 2019 à Aix-les-Bains, l'assemblée générale du Syndicat des territoriaux s'est déroulée dans les locaux syndicaux sous la Présidence de Pierre DIDIO, secrétaire général de l'UD FO 73, en présence de Laurence D' Introno, Secrétaire générale du groupement départemental des services publics.

Stéphanie DUVAL, secrétaire générale du syndicat d'Aix-les-Bains, épaulée par Olivier MARTINET a exposé l'action des membres du syndicat tout à au long de l'année. Les militants ont effectué de nombreuses tournées dans les services. Le maintien du contact avec les agents permet de recueillir les problèmes et d'apporter les solutions adaptées. Un travail qui a porté ses fruits avec les bons résultats obtenus aux dernières élections.

AG territoriaux de La Motte Servolex

Le 19 mars 2019 à la salle du Centre de Secours à La Motte-Servolex, l'assemblée générale des agents du personnel territorial de la Ville et du CCAS s'est déroulée en présence de Pierre DIDIO, Secrétaire général de l'UD Savoie et de Laurence D' INTRONO, Secrétaire générale du Groupement Départemental des Services Publics de la Savoie.

Pascale et Sandrine ont animé la réunion. Elles ont noté que malgré les problèmes rencontrés, il est difficile de mobiliser les agents pour défendre leurs conditions de travail.

Actions

Blocage de la maison d'arrêt de Chambéry

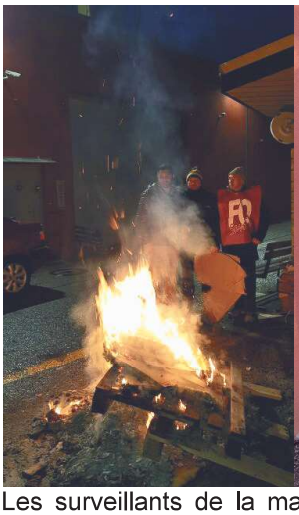

Les surveillants de la maison d'arrêt de Chambéry ont organisé des opérations de blocage tous les matins à partir du mercredi 6 mars pendant une semaine. Des salariés de l'établissement procèdent ainsi tous les matins à un mouvement de semi-blocage. L'objectif est de ralentir les prises de fonction de certains, ou empêcher l'entrée à d'autres, afin de faire entendre leurs revendications.

« Nous portons les revendications nationales d'ordre sécuritaire et financière », indique le secrétaire local Force Ouvrière Thierry Gidon. Sur le tapis, figure ainsi la revalorisation des salaires des surveillants, en particulier durant les prises de fonction de nuit, les dimanches ou les jours fériés. Les matons attendent aussi que leur profession soit classée en catégorie B de la fonction publique, à l'égal des fonctionnaires de police.

L'établissement est surpeuplé mettant à mal la sécurité. « On ne veut pas des profils psychiatriques ou dangereux », explique Thierry Gidon. Il décrit une maison d'arrêt peu adaptée à certains de ses pensionnaires. « Ici, il n'y a pas de mirador, et on nous met des gens qui vont passer aux assises et peut-être prendre quinze ou vingt ans de prison ! » il ajoute, « d'autres détenus devraient pour leur part être pris en charge dans des lieux adaptés aux troubles mentaux. » Si le quartier de semi-liberté (QSL) comporte onze prisonniers pour trente places, la maison d'arrêt affiche pour sa part 121 détenus… pour 64 places. « On est à 200 % toute l'année. Parfois, on monte à 300 %. L'administration est parfaitement au courant, mais ça ne l'empêche pas de mettre le logo des règles pénitentiaires européennes sur la porte d'entrée ! », dénonce Thierry Gidon.

Une rencontre entre les surveillants et la Garde des Sceaux à eu lieu jeudi 14 mars. FO-Pénitentiaire souligne quelques avancées avec une mission d'inspection en cours sur la sécurité des Unités de Vie familiale, sur la possible modification de l'article 57 qui régit la fouille des détenus, ou encore sur la circulaire de 2009 qui concerne la fouille des visiteurs… mais rien de concret. Le secrétaire FO en Savoie ne se faisait pas beaucoup d'illusions avant la rencontre : « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, et on n'a jamais vu la couleur de ce qui nous avait été promis avant », conclut-il. Des suites il y en aura, c'est sûr.

Malaise en dialyse

La cérémonie des vœux de la directrice a un goût amer à l'hôpital de Chambéry surtout dans l'unité de dialyse. Depuis mai 2018, le manque de personnel et des départs non remplacés entraînent de grandes difficultés de fonctionnement. Ce service accueille plus de 100 patients souffrant de pathologies rénales lourdes et associées (comme le diabète par exemple). La dialyse consiste en l'épuration du sang lorsque les reins ne fonctionnent plus.

Les patients sont accueillis en général trois fois par semaine dans leur service pour suivre un traitement de quatre heures. Ils ont besoin d'une surveillance toute particulière exercée par des personnels formés spécifiquement à cette technique. Dès l'été dernier, les soignants ont alerté sur les risques d'insécurité encourus par les malades. La désorganisation du service pousse à des mutations forcées de certains patients vers d'autres structures.

Depuis le 17 janvier 2019, les personnels ont entamé un mouvement de grève pour réclamer des embauches. Le 22 janvier 2019, ils étaient devant les bureaux de la direction du Centre Hospitalier. Avec le syndicat FO, ils réclament de meilleures conditions d'embauche. La direction de l'hôpital de Chambéry-Aix dit avoir de grosses difficultés de recrutement. En effet, le CHMS peine à être attractif pour les jeunes infirmiers. Il embauche en CDD et il faut attendre au moins deux ans pour être titularisé. À Grenoble et à Annecy par exemple, les hôpitaux ont su s'adapter par des titularisations rapides et des primes à l'emploi.

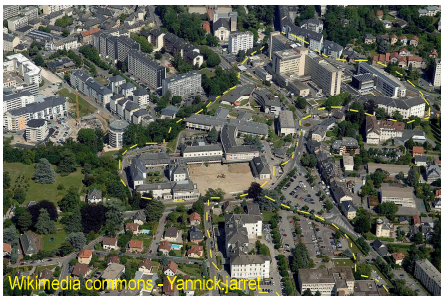

Wikimedia commons - Yannick Jattet

La situation est préoccupante, trente postes d'infirmiers ne sont pas pourvus par manque de candidatures. En bout de chaîne, ce sont les patients qui en pâtissent ! Avec des risques pour leur propre santé, les personnels essaient de palier les manques. En hémodialyse, les soignants sont épuisés, et leur vigilance n'est plus optimale..

À savoir

Le centre hospitalier Métropole Savoie est issu de la fusion au 1er janvier 2015 des hôpitaux de Chambéry et Aix-les-Bains. Il propose une offre de soins complète de 1872 lits et places répartis sur plusieurs sites : 1160 lits et places de médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique et soins de suite et réadaptation, 702 lits d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD et USLD), et 10 places d'accueil de jour EHPAD.

C'est le cinquième centre hospitalier de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il emploie 4 698 professionnels et réalise environ 63 000 hospitalisations et séances (hôpital de jour, radiothérapie, dialyse...) par an. Le centre hospitalier Métropole Savoie est l'établissement public de santé référent d'un bassin de santé correspondant au département de la Savoie et au secteur de Belley (Ain).
Source :
http://www.ch-metropole-savoie.fr

Retraités

Les retraités dans la rue le 31 janvier

A l'appel du groupe des Neuf, composé de l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO) et de huit autres organisations, plusieurs centaines de retraités se sont mobilisés le 31 janvier pour défendre leur pouvoir d'achat.

Ils revendiquent le retrait de la CSG, le maintien du pouvoir d'achat perdu depuis dix ans le retour à l'indexation des pensions sur les salaires et le maintien des retraites par répartition.

Des revendications qui concernent directement le quart de la population française, soit dix-sept millions de retraités, mais aussi les futurs retraités que sont aujourd'hui les salariés. Pour Renée Laurent, Présidente de l'union des retraités FO Savoie, « Macron fera ce que nous lui laisserons faire ! »

Remise de la médaille syndicale à André Perrier

Après l'AG des retraités, Pierre Didio a remis la médaille syndicale à André Perrier, à l'aube de ses 90 ans.

Fidèle syndicaliste, ce militant a commencé sa carrière en créant une section syndicale « défense, industrie de l'armement et secteurs assimilés » à Challes-les-Eaux où il entretenait les « coucous », puis à l'aéroport de Saint Étienne-de-Saint-Geoire en Isère. Il rejoint alors Robert Nardo à l'union locale de Voiron, créée en 1967.

Avec d'autres retraités, dont Robert Nardo, André Perrier est à l'origine de la création de l'union départementale des retraités FO de Savoie (UDR 73) .

Retraités

Des retraités revendicatifs et mobilisés

Les retraités se sont réunis en assemblée générale le 15 mars sous la présidence de Renée Laurent, en présence de Pierre Didio, Secrétaire général de UD 73. Après un rappel des différentes mobilisations contre la baisse du pouvoir d'achat des retraités, les différentes contre-réformes ont été évoquées : protection sociale, hôpital public, école laïque publique et surtout retraite à points. Les retraités unanimes les condamnent. Elles remettent en cause toutes les conquêtes sociales arrachées par leur aînés. D'où l'importance, de se mobiliser au côté des actifs le mardi 19 mars 2019.

Renée Laurent rappelle que les retraités revendiquent et se mobilisent depuis plusieurs années et notamment avec les actifs. Les principales revendications sont : le retour à l'indexation des pensions sur les salaires, le rattrapage des 6 années de quasi-gel des pensions, la suppression des mesures fiscales, la prise en charge de l'aide à l'autonomie à 100 % par la sécu. Les retraités souhaitent le maintien des pensions de réversion, l'annulation du projet Delevoye de transformation de nos régimes de retraites par répartition solidaire et intergénérationnelle.

La situation est grave, nos aînés constatent que les différents gouvernements pulvérisent et émiettent toutes les conquêtes sociales. Dans le domaine de la santé, 871 maternités ont fermé en 30 ans. 60 % des lits de psychiatrie et 64 000 lits d'hôpitaux ont disparu en 15 ans. Les malades sont réorientés des urgences vers la médecine de ville, en échange de 25 à 60 € par patient. Les hôpitaux de proximité sont sans bloc chirurgical et sans maternité…

La liquidation des EHPAD publics s'accélère, ce secteur est passé de 55 % en 2011 à 43 % en 2016, au profit des EHPAD privés lucratifs et associatifs qui bénéficient du versement de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie 0,30 % prélevé sur les retraites). Six grands groupes côtés en bourse dominent le marché. Korian réalise plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et a doublé en 5 ans les dividendes versés à ses actionnaires,

Les services publics sont mis en pièces, les camarades de la DGFIP étaient récemment mobilisés contre la liquidation de leur statut. L'assurance chômage, déjà bien maltraitée depuis quelques années sera une nouvelle fois réformée. L'école laïque, publique, gratuite mise en pièce depuis la maternelle jusqu'à l'université. Pour couronner le tout, une loi anti-casseur, quiconque pourra se retrouver en tôle avec cette loi, c'est un projet totalitaire contre le droit de manifester.

La retraite par points est une opération de séduction machiavélique. Le nouveau système est présenté comme universel, et que la fin des 42 régimes spéciaux assurera l'équité. Mais ce sera comme prendre une tirelire et y mettre ses points pour les périodes travaillées… mais le chômage, la maladie, la maternité ne donneront droit à aucun point. Pour la valeur du point, c'est le gouvernement qui aura la main sur sa valeur qui variera selon les déficits et de la crise économique. François Fillon l'avait bien expliqué, c'est un bon moyen pour baisser les retraites et remplacer un système pérenne avec date de départ et somme de retraite connue. Avec la retraite à point c'est le retour de la retraite des morts !

La presse nous parle de l'indexation des retraites sur les salaires. C'est une ancienne revendication défendue par notre organisation. Mais ce que propose le gouvernement c'est un « attrape nigaud ». Le haut-commissaire propose d'indexer les pensions sur les salaires et non plus sur l'inflation comme c'est le cas depuis 1987. Mais il explique que si l'indexation des pensions est plus élevée, le coefficient à la liquidation servi par le système devra être réduit en conséquence. Le montant de la retraite serait abaissé au moment du départ à la retraite.

Mais rappelle Renée Laurent, « depuis de nombreuses semaines des dirigeants syndicaux se concertent dans les réunions pour la réforme des retraités, alors qu'il n'y a rien à négocier puisque la réforme est prête et sera appliquée sur ordre des multinationales qui dirigent le pays ! Non, il n'y a aucune illusion à avoir, le gouvernement Macron a été mis en place pour terminer le travail inachevé des précédents gouvernements… » Le projet définitif sera connu avant l'été, après les Européennes.

Ce seront nos enfants, nos petits enfants qui feront les frais d'une telle destruction. C'est pourquoi les retraités poursuivront leur mobilisation avec les actifs et le 11 avril dès 10 h 30 devant les grilles de la préfecture.

Action

Manifestation du 19 avril 2019

La mobilisation ne faiblit pas pour exiger la hausse des salaires, défendre les services publics et dénoncer la réforme des retraites…

Le 19 mars, dans toute la France, les militants du privé comme du public sont descendus nombreux dans la rue à l'appel de FO, ainsi que de la CGT, Solidaires, la FSU, et des organisations de jeunesse Unef, UNL et UNL-SD pour se faire entendre à l'issue du grand débat national. L'appel à la grève interprofessionnelle a été particulièrement bien suivi par les enseignants du premier degré, remontés contre le projet de loi Blanquer.

À Chambéry, les Gilets Jaunes de Savoie se sont joints aux syndicats pour la deuxième fois, afin d'amplifier le rapprochement initié le 5 février lors d'une première journée d'action commune.

Le cortège a réunit plus de 1200 personnes dans la fraîcheur et le soleil... afin d'établir le rapport de force nécessaire. Comme tenait à le rappeler Pierre Didio « Toutes les batailles qui ont été gagnées ont au moins été menées »

Une belle victoire à Tignes

À Tignes, les conditions climatiques de l'année 2018 ont été exceptionnelles et d'autre part il y a eu la mise en œuvre de projets municipaux ambitieux. Ces différents facteurs ont généré une activité particulièrement intense pour l'ensemble des services. Les représentants du syndicat des territoriaux de Tignes ont revendiqué une prime auprès de la municipalité.

Monsieur le Maire a répondu favorablement à cette demande conscient du travail fourni et de l'effort demandé aux agents de la ville. La prime exceptionnelle a été fixée à 250 euros pour l'ensemble des agents de la collectivité, y compris les saisonniers présents en 2018. Cette prime a été versée sous forme de complément indemnitaire annuel (CIA) sur la paie du mois de mars.

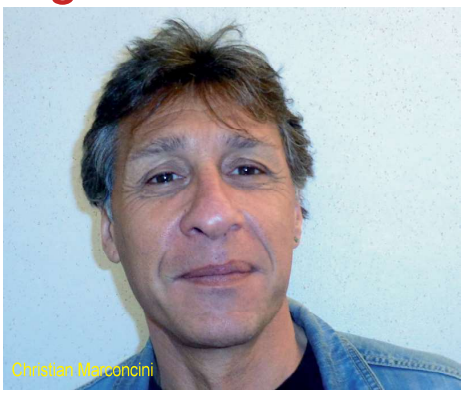
Christian Marconcini

Rappelons que les salaires des agents de catégorie C des collectivités territoriales (soit 80 % des agents de la fonction publique territoriale) sont proches du SMIC, que les avancements ont largement été ralentis et que le point d'indice est gelé depuis de nombreuses années. Merci aux représentants de la collectivité pour la reconnaissance accordée, c'est aussi une réponse à apporter à ceux qui disent que le syndicat ne sert à rien.

28e congrès de la fédération des services publics et des Services de santé

Ce 28e congrès s'est déroulé à Rouen du 14 au 18 janvier 2019. Il réunissait pas moins de 2 200 congressistes venus de toute la France et Outremer. Une équipe de militants savoyards composée de 13 agents de la fonction publique territoriale et hospitalière assistait à ce congrès.

Moment fort de démocratie dans la vie d'un militant, ce congrès fédéral se tenait un peu plus d'un mois après les élections professionnelles et dans un contexte social de révolte incarné par le mouvement des gilets jaunes.

Un bilan a été dressé sur la branche territoriale et la branche santé pointant notamment toutes les attaques contre le service public. Le plan d'action pour les quatre ans à venir a été rédigé et adopté par des résolutions.

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIÈRE est présente dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpitaux, maison de retraite, santé privée…) et dans les collectivités de la Fonction publique territoriale (mairies, agglomérations, métropoles, habitats, Conseils départementaux et régionaux…).

Une pause bien méritée

Les membres du bureau fédéral des services publics ont choisi la Savoie pour une réunion de travail de trois jours

AFOC

Les permanences

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40

afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde
Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

ALBERTVILLE—23 rue des Fleurs
Le 1er lundi du mois de 17 h à 19 h
☎ 04.79.32.78.81

MODANE—31 Rue Jules Ferry
Tous les vendredis de16 h à 17 h
☎ 04.79.69.24.87

Consommation

Assemblée générale de l'association consommateurs

L'assemblée générale a eu lieu le 1er mars en présence de Henri ROCHAS, président de l'AFOC. Christian FLORENTIN a déroulé le rapport d'activité 2018 de l'Association. Il a invité tous les membres à s'inscrire aux formations (stages nationaux relatifs à la consommation) afin de renforcer l'activité sur Chambéry et l'étoffer sur Albertville.

440 heures de permanences ont été réalisées en 2018, dont l'essentiel à Chambéry par trois camarades (360 heures par an), Aix-les-Bains (40 heures), Montmélian (20 heures), Albertville (20 heures)

Une permanence téléphonique est assurée à Chambéry du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 heures (avec répondeur enregistreur de message en cas d'absence). Pendant l'année, 58 personnes ont été reçues pendant les périodes d'accueil qui ont donné lieu à 60 interventions de conseil.

L'Afoc Savoie a publié divers communiqués nationaux, rédigé la page AFOC du FO Savoie (dossier du mois), alimenté la rubrique AFOC du site internet FO SAVOIE, et publié dans la presse lors de l'AG annuelle du mois de juin.

Les membres de l'AFOC Savoie ont participé régulièrement aux commissions logement et réunions d'information ainsi qu'aux conseils d'administration des HLM. Ils se sont impliqués dans les études des projets d'action pour la concertation locative. Grâce à l'implication de tous, les résultats des élections ont connu l'année dernière une nette progression.

Analyse

Fonction publique, un projet de loi dangereux

Le recours aux contractuels élargi

Dans une volonté de soi disant « diversifier les viviers de recrutement », la fonction publique va recourir davantage à des contractuels, qui n'ont pas le statut de fonctionnaire et représentent déjà 20 % des troupes. Le statut va peu à peu disparaître… la sécurité de l'emploi s'amenuisera.

Le texte leur ouvre la porte des « emplois de direction de l'État, des collectivités territoriales et des établissements de la fonction publique hospitalière », soit des postes de directeurs ou directeurs adjoints qui reviennent habituellement à des profils types énarques. Il s'agit de « s'adjoindre de nouvelles compétences » issues du privé.

En outre, le recours aux contractuels « s'étend significativement », il pourra concerner toutes les catégories (A, B, C), selon « la nature des fonctions ou les besoins du service ». Il ne concernera pas uniquement les personnels de catégorie A.

Pour la fonction publique territoriale, le texte précise que des emplois permanents pourront être occupés de manière permanente par des agents

contractuels dans les communes de moins de 1 000 habitants. Ainsi, on instaure une plus grande précarité dans les petites communes, lieux où déjà, il est souvent très compliqué de faire respecter les droits des agents… avec des contractuels, les collectivités vont s'assurer des agents corvéables à merci !

Un contrat de mission sera créé pour une durée maximale de six années. Son échéance correspondra à la réalisation de la mission confiée. Tout est bon pour supprimer les fonctionnaires !

Pour les collectivités dont la population est supérieure à 40 000 habitants, les postes de direction du secteur public seront ouverts aux contractuels.

Autre dispositif inspiré du privé, le texte institue « un mécanisme de rupture conventionnelle pour les agents fonctionnaires, aligné sur celui prévu par le Code du travail » pour les contractuels. Il prévoit toutefois « une expérimentation s'agissant des fonctionnaires de l'État et hospitaliers » sur 5 ans à compter du 1er janvier 2020. La portabilité des CDI entre les différents versants de la fonction publique sera actée. Auparavant, un CDI était attaché au poste pour lequel il était recruté. Un dispositif de rupture conventionnelle pour les CDI est envisagé. Il donnera lieu au versement d'une indemnité.

La rémunération des agents contractuels pourra tenir compte de leurs résultats professionnels et des résultats collectifs du service. Il ne faut pas espérer gagner beaucoup plus, au regard du nouveau régime indemnitaire instauré pour les fonctionnaires (le RIFSEEP) qui permet en réalité de réduire le niveau des primes des fonctionnaires plutôt que d'accéder à un meilleur niveau de rémunération grâce à l'engagement professionnel. La possibilité pour les employeurs territoriaux de conclure des contrats pendant une période de deux fois trois ans sera élargie aux agents des catégories B et C. Tout

Pour obtenir votre FO Hebdo spécial impôt :

demander le à l'Union Départementale FO 73

télécharger avec le lien : https://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/fo_sp_impots_bd.pdf

du 14 au 25 mai 2018
9h00-12h00 et 14h00-17h
lundi au vendredi uniquement

SOS IMPOTS FO
foimpot@force-ouvriere.fr 01 40 52 84 00

est donc mis en place pour détruire le statut et limiter les recrutements des agents fonctionnaires.

Dialogue social : une instance unique

Sur le modèle de ce qui existe dans le privé, la fonction publique sera désormais dotée d'une instance unique « pour débattre des sujets d'intérêt collectif », nommée « Comité social d'administration » et née de la fusion des comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il s'agit, selon Bercy, de gagner en efficacité en regroupant des « instances trop nombreuses ». Comment seront réellement défendus les salariés au moment même où leur situation se précarise à grands pas ?

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail pourra être créée au sein des comités sociaux d'administration territoriaux. Ceux-ci seront constitués en 2022 lors du prochain renouvellement des instances.

Par ailleurs, les commissions administratives paritaires (CAP) seront vidées de leur sens et restreintes aux situations exceptionnelles (procédures disciplinaires, recours), et ne seront plus compétentes pour émettre leur avis préalable sur les avancements de grade et promotion interne des agents et leurs mutations et mobilités. Les agents siégeant dans ces instances n'auront ainsi plus leur mot à dire sur les critères d'avancements ou ne pourront plus dénoncer la mobilité liée aux conditions de travail dégradées dans certaines collectivités ou certains établissements.

En contrepartie, le texte prévoit un « recours administratif préalable obligatoire » en cas de décision défavorable. À l'avenir, seule l'autorité compétente procédera aux mutations des fonctionnaires. Dans la fonction publique territoriale, les groupes hiérarchiques structurant les CAP pourraient être regroupés. L'autorité compétente définira des durées minimales et maximales d'affection sur les emplois.

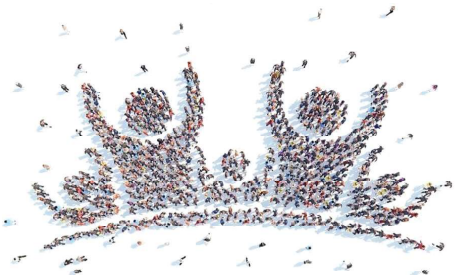

Il y a un réel souci à se faire sur l'évolution des conditions de travail des agents publics... Le projet de loi, qui entend favoriser la mobilité au sein de l'administration ou vers le privé, prévoit des incitations allant de « l'accompagnement personnalisé » en cas de suppression de l'emploi au « reclassement adapté », en passant par la portabilité des droits au titre du compte personnel de formation. Plus problématique selon nombre d'observateurs, il instaure la possibilité d'un « détachement d'office » de certains fonctionnaires vers le privé ou un organisme de droit public gérant un service public industriel et commercial.

La mobilité des fonctionnaires de l'État vers les fonctions publiques hospitalière et territoriale sera favorisée. Lorsqu'un fonctionnaire aura vocation à être nommé ou recruté dans la fonction publique après avoir exercé, au cours des trois dernières années, une activité privée lucrative, l'autorité compétente contrôlera la compatibilité de cette activité avec l'emploi sur lequel elle envisage de le nommer. En cas de doute sur la compatibilité de cet emploi, l'employeur public pourra saisir pour avis le référent déontologue.

GROUPE AÉSIO, DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

Votre contact :
Isabelle GONINET
isabelle.goninet@aesio.fr
04 70 30 84 52 - 06 21 02 82 66

Le Groupe AÉSIO, **partenaire de l'UD FO 73**, est composé des mutuelles Adréa, Apréva, Eovi Mcd et propose des avantages et des services concrets aux salariés :

... **Un service de proximité** avec un réseau de près de 360 agences réparties sur l'ensemble du territoire.

... **Un service tiers-payant intégral** grâce aux nombreux accords conclus sur l'ensemble du territoire,

... **Un espace sécurisé** pour consulter vos remboursements et effectuer des démarches en ligne.

... **Un réseau de soins KALIVIA** pour bénéficier d'équipements optiques et auditifs au meilleur rapport qualité/prix mais également d'un réseau de près de 400 ostéopathes sélectionnés pour la qualité de leur pratique professionnelle.

... **Un service d'assistance** composé d'une offre socle pouvant être renforcée en cas de pathologies lourdes, d'hospitalisation et d'immobilisation, d'aide au retour à l'emploi ainsi que pour les salariés aidants.

... **Un service de consultation à distance** pour toute question médicale avec un médecin généraliste ou spécialiste, en toute sécurité et confidentialité.

... **Un service de prévention** pour participer à des actions de santé publique et santé au travail.

... **Un fonds d'action sociale** pour des salariés en situation sociale et financière difficile.

GROUPE AÉSIO
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

ADREA mutuelle · apréva · EoViMcd mutuelle

aesio.fr

GROUPE MUTUALISTE LEADER EN ASSURANCES DE PERSONNES

Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité – Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel à caractère publicitaire.

Action

Pour un changement de cap à la DGFiP

Le 14 mars 2019 à partir de 11 h les agents de la DGFIP étaient mobilisés notamment en Savoie pour défendre leurs conditions de travail et le service public gravement attaqué par les projets de loi en cours.

L'intersyndicale des finances publiques (FO, CGT, CFDT, CFTC et Solidaires) a tenu une conférence de presse le 26 mars. Elle a appellé à une nouvelle journée de grève le 28 mars. Cette action de protestation était assortie d'une manifestation nationale, à Paris.

Macron et Darmanin utilisent la procédure accélérée pour faire adopter leur loi scélérate qui vise non seulement à supprimer les CAP de mutations et de listes d'aptitude et à contractualiser les nouveaux arrivants, mais également à fournir aux « employeurs publics » des outils (détachements d'office, ruptures conventionnelles) pour se débarrasser des fonctionnaires titulaires affectés sur des missions externalisées, privatisées.

Les revendications de FO sont

- Retrait du projet de loi Transformation de la Fonction Publique,

- Maintien des structures, des missions et des emplois à la DGFiP.

Le Bureau fédéral de la FGF-FO, avec l'ensemble des syndicats de la fonction publique de l'État regroupant tous les ministères, appelle, les 2,3 millions de fonctionnaires et agents publics de l'État à faire grève et manifester le 9 mai 2019.

Plus de renseignements sur le site confédéral

https://www.force-ouvriere.fr/finances-publiques-nouvelle-greve-des-agents-de-la-dgfip-le-28

La vie des syndicats

SEP : après les propositions de FO, la signature de l'accord

Omar Sala délégué syndical SEP

La Société Emboutissage Précis (SEP) est présente en Savoie à Barby. Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) le syndicat FO représenté par son délégué Omar Sala a soumis à la direction les revendications suivantes :

- Augmentation de 15 % de la part patronale sur le financement des mutuelles, qui passerait donc de 65 à 80 %

- Augmentation générale de 2 %

- Augmentation individuelle 1 %

- Mise en place d'une prime d'assiduité à hauteur de 50 € par mois

- Mise en place d'une prime de transport composée d'une part fixe de l'ordre de 10 € par mois et d'une part variable proportionnelle au nombre de km.

La direction n'a pas souhaité mettre en place une prime de transport, mais a proposé une augmentation de la valeur des tickets restaurant de 5 à 6 euros et une augmentation de la part patronale de 50 % à 60 %.

La mise en place d'une prime d'assiduité, pour un montant de 300 € annuel.

L'augmentation du financement de la part patronale de la mutuelle est actée et passe de 65 % à 75 %.

Alors que la direction ne souhaitait pas d'augmentation générale finalement un accord est intervenu sur la base de 15 euros pour un salaire sur la base des 35 heures. Les augmentations individuelles seront en moyenne de 26 euros. L'ensemble des mesures des NAO représente un budget de 110 000 euros hors charges.

Repères :

SEP emploie un peu plus de 80 salariés. Elle fait partie du groupe ISIL. La firme est spécialisée dans l'emboutissage par transfert à haute précision de pièces pour le secteur automobile et pour celui du froid. Elle a développé notamment diverses lignes d'assemblage de silencieux par soudure à laser et assemblés à l'étain ou encore de filtres pour les moteurs diesels. SEP garantit également une finition parfaite des produits grâce à des installations de lavage, de polissage et de sablage.

Elections et représentativité

Entreprises	%
AFNER	30 %
MGA (Merlin Gerin Alpes)	35 %
Méribel Alpina	55 %
Les Arcs	52 %
La Plagne	46 %
Val Cenis	100 %
Val Fréjus / La Norma	100 %
Système U	12 %

Déclarations d'impôts

Pour ceux qui souhaitent une aide pour remplir leur déclarations de revenus, les camarades des impôts tiendont une permanence :

mercredi 22 mai et mercredi 29 mai

de 17h30 à 19 heures à l'UD de Chambéry.

Merci de prendre rendez-vous aupès du secrétatriat.

FO la force syndicale

Merci de compléter cette fiche pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr ❑ Mme ❑ Mlle ❑ Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ personnel ..... Mail : .....@.....

Nous nous engageons au quotidien
à vous accompagner dans tous vos projets,
en santé, prévoyance, épargne et retraite.
Car nous savons que se savoir
bien entouré est nécessaire pour avancer.
Et ça change la vie !

groupe-apicil.com

APICIL Gestion : Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901 – Enregistrée sous le numéro SIREN 417 591 971 Ayant son siège social au 38, rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire. Communication non contractuelle à caractère publicitaire. IN18/FCR0072 - 09/2018

GROUPE APICIL